



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 avril 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 avril 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance à huis clos conformément à l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Stéphane Sbraggia, Jean-Pierre Aresu à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Aurélia Massei, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Marine Schinto, Basiliu Moretti à Alexandre Farina, Sébastien Deliperi à Simone Guerrini

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Laurent Marcangeli, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210426-2021_101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2021
Affichage : 06/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 26 avril 2021
Délibération N° 2021/101
Rénovation des enrobés des cimetières de la Ville

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Etat des lieux

Certaines allées sont dégradées et comportent des trous et des nids de poule risquant de provoquer des accidents. Nous avons procédé à un recensement des allées les plus endommagées, ces dernières seront totalement rénovées (voir plan ci-dessous). Les nids de poule « isolés » seront rebouchés.



Projet et interventions envisagées

Les allées seront rabotées et scarifiées, pour recevoir par la suite le revêtement bitumeux.


Les regards présents dans ces allées seront relevés.


Une allée intérieure du cimetière du Canicciu (signalée en bleue) sera terrassée et recouverte de béton afin de faciliter le passage des piétons.

Les nids de poule apparents seront rebouchés.

Cimetière Marin du « Canicciu »




 Enrobés : 2200 m²

 Terrassement + refection béton : 60m²

Cimetière de Saint Antoine



 Enrobés : 1700 m²

Conclusion

Le coût de cette opération est chiffré à 83 040 euros HT pour le cimetière de Saint Antoine et 106 245 eur HT pour le cimetière marin du « Canicciu ». Montant total de l'opération : 189 285 euros HT (cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-cinq euros HT).

❖ Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :

Ville d'Ajaccio	113 571 €	60%
Collectivité de Corse – dotation quinquennale	75 714 €	40%
TOTAL	189 285 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le programme de travaux de rénovation des enrobés des cimetières de la Ville pour un montant de 189 285 euros HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

Ville d'Ajaccio	113 571 €	60%
Collectivité de Corse – dotation quinquennale	75 714 €	40%
TOTAL	189 285 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 avril 2021,

APPROUVE

Le programme de travaux de rénovation des enrobés des cimetières de la Ville pour un montant de 189 285 euros HT;

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	113 571 €	60%
Collectivité de Corse – dotation quinquennale	75 714 €	40%
TOTAL	189 285 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Laurent MARCANGÉLI

